

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**Nombre de conseillers**

| | |
|---------------|----|
| • en exercice | 11 |
| • présents | 10 |
| • votants | 11 |
| • absents | 1 |
| • exclus | 0 |

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 25 juin 2020 à 19 heures 00

Date de convocation :
17 juin 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :**Objet**

Délibération n°16.2020

Mise à disposition des
deux espaces
communaux

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, CORNAND Jean-Jacques,
DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc,
MORIN Catherine, MARCHAL Laurence, THIRIOT Christian.

Excusé : MILLET Jérôme (a donné pouvoir à BLAIN Bruno).

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire indique que dans le contexte actuel lié au COVID 19, il convient de prendre une décision sur la mise à disposition ou non des espaces communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas mettre les espaces communaux à la location jusqu'au mois de septembre. Courant septembre, le conseil municipal réactualisera sa décision en fonction de l'évolution de l'épidémie.
- Décide que l'Espace Suzanne et Louis BOREL pourra être utilisé seulement pour les réunions du conseil municipal et pour les assemblées générales des associations, étant entendu que ces réunions se dérouleront dans le respect des gestes barrières.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le



ID : 026-212600431-20200625-DELIB16_2020-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 25 juin 2020

Le Maire, Christian THIRIOT

